

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 37

Artikel: La tour de Gourze : histoire et légende : [suite]
Autor: Vulliemin, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

micile, qui prend l'air et le jour par un trou, comme par un tuyau de cheminée. L'orifice en est bouché et caché par une rondelle de glaise pétrie qui s'y ajuste exactement, comme une trappe fixée par une charnière. Cette trappe s'ouvre et se referme à volonté, mue par un fil, comme celui des portes des concierges. S'il pleut, ou si des bruits inquiétants se font entendre, l'araignée tire le cordon, la trappe retombe et l'entrée est close, sans qu'on en voie trace sérieuse. L'habitante veut-elle sortir? une légère poussée, la trappe se relève et la voilà dehors. »

Le gendarme de Coblenze.

M. A. Brisson a détérré à Ems un petit journal publié dans cette localité qui, en 1866, était fréquentée par la fine fleur de la littérature boulevardière de l'époque, Montégut, Wolf, Scholl, Houssaye, qui collaboraient à l'*Étê d'Ems* pour charmer leurs loisirs et payer leurs frais de cigares. Ces écrivains s'amusèrent à blaguer la stupidité du soldat prussien. Les chroniqueurs parisiens ne tarissent pas sur ce chapitre. C'est un feu roulant. Entre tous, Méry se signale par une verve gasconne tout à fait réjouissante. L'épisode du *Gendarme de Coblenze*, auquel il consacre un « premier Ems », est un chef-d'œuvre de bouffonnerie qui vaut la peine d'être tiré de l'oubli.

... Donc, vers l'an de grâce 1866, la princesse de Neuwied habitait un château aux environs de Coblenze et y recevait les officiers les plus distingués de la garnison. Le major Pâris, commandant la place, y fut convié ; mais une affaire de service lui ayant enlevé sa liberté au dernier moment, il écrivit, pour s'excuser, une missive respectueuse. Il la remit au gendarme Fritz, son ordonnance, et lui dit : « Portez cette lettre à la princesse et, en revenant, apportez-moi mon dîner. » Tous les jours, le major dînait chez lui et se faisait envoyer son repas de l'hôtel de l'Ancre, à l'enseigne *Zum Anker*. Le gendarme a écouté, s'est recueilli et s'est mis en devoir de remplir cette importante ambassade. Il s'en va de son pied léger jusqu'au château et remet le pli à la camériste, qui lui rend, au bout de cinq minutes, cette réponse verbale :

— Son altesse regrette bien que le major Pâris ne puisse accepter son invitation.

— Oui, réplique Pandore avec le ton solennel d'un diplomate en fonctions, oui, mais le major m'a expressément recommandé de lui rapporter son dîner.

La camériste, un peu simple aussi, transmet cette observation à sa maîtresse, qui, soupçonnant en tout ceci un qui-proquo de théâtre, ordonne qu'un dîner splendide soit placé dans une vaste corbeille et confié aux robustes épaules du naïf ambassadeur. Celui-ci, glorieux d'une charge si belle, reprend en toute hâte la route de Coblenze et la dépose triomphalement sur la table de son maître.

Le major Pâris est très étonné ; il ne reconnaît pas la vaisselle ni le menu de l'hôtel de l'Ancre. Désirant reconnaître l'extrême courtoisie de la princesse, il songe à lui dépêcher un de ces magnifiques gâteaux de dessert qui sont la gloire de la confiserie locale. Et il envoie son fidèle Pandore chez le meilleur pâtissier de Coblenze, lui enjoignant de choisir la plus belle pièce du magasin et de la payer, s'il le faut, jusqu'à cinq thalers.

Ici, je laisse la parole au narrateur :

« Le bon gendarme, se croyant en veine de succès, s'est encore recueilli sur son chemin pour accomplir cette nouvelle mission avec la même intelligence ; il a acheté le gâteau, l'a trouvé un peu cher et, le portant comme une relique, il l'a donné à la camériste et s'est posé dans une attitude digne et fière pour attendre la réponse.

— Donnez un thaler à ce brave homme, a dit la princesse.

Et la camériste a remis au gendarme ce pourboire princier. Le gendarme a examiné la pièce d'argent avec un sourire malin :

— Pardon, *Fraulein*, le gâteau a coûté cinq thalers, il m'en revient quatre encore !

— Donnez-lui-en quatre, dit la princesse en riant aux éclats.

Le major Pâris était à table quand le gendarme est entré ; celui-ci a déposé les cinq thalers sur la nappe en disant :

— La princesse ne voulait donner qu'un thaler,

mais je ne suis pas un conserit ; j'en ai réclamé cinq, et j'espère que mon major sera content de moi !

Et, tournant sur ses talons, il est sorti, murmurant à part lui :

— Encore une commission aussi bien faite et, à la première promotion, je passe brigadier !

On ne parle à Neuwied que du gendarme du major Pâris. »

A capiâti.

(Médit.)

D'aboo, sédè-vo cein que c'étaî y'a on part d'ans que n'hommo à capiâti ? Eh bin, c'étaî on pouro diablo que dévessâi dè l'ardzeint, et qu'on menacivè dè fourra dedein, tantquè que l'aussè payi, se sè montravè dè dzo. Ne poivè sailli dè l'hôto que du que lo sèlâo étaî mussi ; mâ se l'avâi lo malheu dè sè laissi accrotsi dè dzo pè l'hussier âo pè lè gendarmes, n'avâi pas à renasquâ, faillâi martsi à l'ombro.

On gaillâ, qu'on lâi desâi Bocan, étaî à capiâti. Vo derè porquî, ne fâ rein âo fé. Tantiâ qu'onna véprâo que maillivè dâi riotùs pè fèrè dâi dzèvallès, ye ve du tot liein veni on gendarme qu'avâi reçu l'oodrè dè lo veilli.

Nion ne savâi onco deîn lo veladzo que l'étaî à capiâti et lo pouro Bocan sè trovâ mau à se n'èse, kâ sè trovavè tot proutso dâo bornè, iò y'avâi onna grossa buîa, et ma fâi l'avâi poaire dè la leinga dâi buîandâires. Assebin quand ve lo gendarme, ne fe ni ion, ni dou, l'eimpognè 'na faulx et s'èin va sein fèrè seimblant dè rein, dâo cotè dâo marè, iò-on municipau sciývè dè la bâte. Bocan lâi fâ :

— Se vo pliè, laissi-mè sciyi avoué vo ; vu vo derè la vretâ : su à capiâti ; y'è vu on gendarme et mè su savâ.

— Pardiè, scie tant que tè voudrè, lâi dit lo municipau, ne vâo pas tè veni queri ice !

Mâ sè trompavè. Pas petout l'euron fè on bet d'andain, que virot à cârro de n'adze lo chacot dâo gendarme. Ne cognessâi pas Bocan, mâ l'avâi su que l'étaî li que partessâi avoué 'na faulx, et l'avâi sédiu.

— Oh ! su fotu, dese Bocan quand lo ve, mè faut felâ !

— Na, na, lâi fâ lo municipau, scie adé et laisse-mè fèrè !

Bocan fâ coumeint on lâi dit, et lo municipau fâ étât d'avâi poaire, tsampè sa faulx que bas, fot viâ son covâ et sè savè dâo cotè dâo bou.

Lo gendarme, quand vâi cein, sè met à copâ âo drâi et tracè après lo municipau.

Et Bocan sciývè adé.

L'arâi faillu vairè cè pouro gendarme, coumeint fusavè : châtavè lè z'adzès, cambavè lè terreaux, l'escarbouillivè lè bossons, vouaffavè deîn lè gollîès, rein ne l'arretavè et sè desâi : « Ye faut que l'ausso ! »

Quand lo municipau fut prâo liein, fe étât d'être reindu et sè laissâ accrotsi.

— Vo z'allâ veni avoué mè, vilhie tsaravouta ! lâi dit lo gendarme.

— Et porquî ! n'è rein à fèrè avoué vo !

Et sè rebiffavè.

— Au nom dè la loi, vo z'allâ mè sâidrè !

— Du que l'est âo nom dè la loi, allein ! se dit lo municipau...

Quand passiront âo veladzo, lo gendarme lo menâ tsi lo syndiquo, yo dévessâi fèrè signi son livret, et ein arreveint que fe, lo syndiquo lâi dit :

— Quoui diablo menâ-vo quie ?

— On bougro que m'a fé schâ, repond lo gendarme, mâ ora le tigno !

— Qu'è yo fé ? lâi fâ lo municipau.

— Qu'è yo fé ? qu'è yo fé ! repond lo gendarme, vo lo sédè prâo, et vo n'âi pas tant traci po rein quand vo m'âi vu !

Adon lo municipau sè mette à recaffâ.

Et lo syndiquo assebin.

Lo gendarme, tot ébaubi, lè vouâitivè ti dou sein savâi què sè peinsâ.

— N'êtes-vo pas Bocan, se fe âo municipau ? — Na.

Et ye vouaitivè lo syndiquo :

— Na, na, fe lo syndiquo, c'est ion dè mè collègues dè la municipalità, et dû se que sâi à capiâti, y'a onco on villo moment.

— Adon Bocan est cé que sciývè avoué vo ? se fe âo municipau.

— Oi.

Et ye recaffiront bin mè.

Ora, vo laisso à peinsâ quinna mena fasâi lo pouro gendarme. N'ouza pas einsurtâ cliâo z'hommo d'autorità ; mâ, rodzo dè colère, s'èin peinsâvè tant mè. Lè dou z'autro volhiront lâi fèrè bâirè on verro, mâ diabe lo pas que l'accettâ, et ye sè reinmodâ contrè lo pousto, sein allâ vouâiti se Bocan sciývè adé !

C.-C. DÉNÉRÉAZ.

La Tour de Gourze.

HISTOIRE ET LÉGENDE.

Par L. Vulliamin.

IV

Nous entrâmes dans la tour démantelée. J'avais entendu dire qu'elle recelait des trésors, et demandai à mon guide ce qu'il en savait. — Longtemps on l'a cru, me répondit-il, et bien souvent les chercheurs d'or ont creusé dans ces ruines. (*) Mais on pense aujourd'hui que des Bohémiens, (**) qui, pendant bien des années ont bivouaqué près de la tour et dans les bois voisins, ont tout emporté. Ils possédaient la baguette magique, et n'auraient assurément rien laissé. Ces vagabonds, à l'œil de feu, avaient des figures étranges. Ils se tenaient dans les bois, couchés sur leurs sacs de hailons, autour d'énormes chaudières. On les croyait enfants du diable. Ils étaient noirs comme lui. Ils parlaient sa langue et ne se mêlaient jamais aux chrétiens. Leur chef était un vieillard, qui avait vécu plusieurs siècles, toujours en voyage, et qui a fini sa vie en ces lieux, voici par quelle triste mésaventure :

Ses filles, brunes comme lui, avaient préparé le repas de la famille dans la grande chaudière. Elles y avaient jeté tout ce que les Bohémiens avaient dérobé pendant le jour, des légumes, des poules, des moutons. « Remuez, leur criait le père, remuez, paresseuses ! Que le diner soit prêt pour la minute ! Que regardez-vous la flamme au lieu de l'entretenir et de remuer le bouillon ! »

A minute, elles servirent le repas. Les en-

(*) Maintes fois, en effet, on a creusé dans la Tour de Gourze et aux alentours dans l'espoir d'y trouver des trésors ; car on prétendait qu'au temps de l'invasion du pays par les Sarrasins, la reine Berthe s'était retirée dans cette tour fortifiée et qu'elle y avait enfoui ses effets les plus précieux. Pour obtenir quelque succès dans ces fouilles, on employait la *baguette magique*, des fumigations, on prononçait quelques termes barbares, on traçait sur le terrain des figures bizarres, on consultait la position relative des astres et des planètes, on observait le vol des corbeaux, on récitait le *grand grimoire*, etc.

(**) Ce que l'on entend ici sous la dénomination vague de *Bohémiens*, sont cette espèce de vagabonds et gens sans aveu, appelés aussi *Sarrasins*, *Egyptiens*, etc., qui parcouraient alors le pays par bandes plus ou moins nombreuses. Ils avaient le teint basané, les cheveux noirs et crépus ; leur langage était barbare et inintelligible. Ils allaient d'un lieu à un autre, évitant avec soin les grandes routes, les villes et les villages, recherchant quelque endroit solitaire, quelque forêt où ils bivouaquaient et préparaient leurs repas. D'anciennes ordonnances de l'Etat de Berne prescrivaient que ces bandits (en allemand *Zigeuner*) devaient être appréhendés et repoussés du pays. Lorsqu'on en apercevait, on devait sonner le tocsin, s'armer et leur courir sus comme sur des bêtes fauves. Ceux qui opposaient résistance devaient être assommés sur le champ, les autres conduits au bailli qui leur faisait couper une oreille, qui faisait fustiger les femmes et les expulsait tous, escortés par la maréchaussée, suppôts de la police qu'on appelait du terme dénigrant de *chasse-gueux*.

fants se rangèrent autour du vieillard, le servant, lui choisissant les meilleurs morceaux, et lui prodiguant des caresses. « Toujours ainsi, mes enfants, leur dit le père, et je vivrai plusieurs siècles encore. » Ses fils, ses filles se regardèrent : « Il vivra donc toujours, se dirent-ils entre eux ; il ne cessera donc pas de faire notre tourment. Ils n'eurent pas plutôt dit qu'ils se partagèrent : les uns continuèrent de servir les mets et de verser la boisson ; les autres allèrent creuser près de là la terre d'une fosse large et profonde ; et quand le vieillard, appesanti par les aliments, se fut endormi, tous se réunirent pour le jeter dans la fosse, en lui disant : « Après avoir autant mangé, tu passeras là l'éternité sans craindre la faim. » Et ils l'enterrent vivant, en faisant de grands éclats de rire.

Il dort là-bas, dans ce bois, d'une éternelle mort. Un hêtre a cru sur sa tombe à jamais solitaire, un hêtre triste et d'un feuillage pâle. Aujourd'hui encore, lorsque le vent souffle à travers ce feuillage, il en sort des soupirs et de longs gémisséments.

On m'a raconté qu'un des fils du Bohémien passait pour être un maréchal-ferrant de première force. Personne cependant n'osait aller à lui pour faire ferrer ses chevaux. Enfin, un chevalier, un homme qui ne craignait ni le ciel ni l'enfer, résolut de mettre ce Bohémien à l'épreuve. Il appelle le noiraud hors de la forêt : « Viens ça, lui crie-t-il, et dépêche-toi de ferrer mon cheval. » — « Vous êtes pressé ; oubliez-vous que c'est aujourd'hui dimanche, le jour du repos ? — Quoi, le diable se mêle-t-il de religion ! Fais ton ouvrage, maudit, et que la malédiction emporte le dimanche et toi.

Le Bohémien s'approche, caresse le cheval, l'oint d'huile, le fère : « C'est bien », dit le cavalier, et saisissant la bride, il s'élançait ; mais ô miracle ! le cheval quitte la terre, il vole par-dessus la tour, il secoue celui qu'il porte, le renverse, et le mécréant, pareil à une flèche perdue, tombe meurtri sur la pierre. Voilà le lieu de sa chute. On n'en voit jamais approcher un homme mal avec sa conscience.

Ce fut un prodige bien singulier que celui qui nous délivra de ces hôtes incommodes. Voyant la terreur qu'ils nous inspiraient, ils s'étaient enhardis, et avaient fini par se conduire comme s'ils étaient les rois du pays. Or, un jour qu'on officiait dans la chapelle, ils se réunirent sur le cimetière voisin. Garçons, belles jeunes filles, y formèrent une ronde et se mirent à danser des danses étranges : on assure que le diable lui-même est leur maître à danser. Ils dansaient donc, joyeux, et faisaient si grand bruit, que le prêtre, disant la messe, se troubla, au point de dire une parole pour une autre, et que, hors de lui : « Dansez, dansez, cria-t-il, dansez toute une année votre danse infernale ! » Cette parole ne se fut pas plutôt échappée de ses lèvres, que, comme il avait dit, il arriva.

Frappés de vertige, les Bohémiens n'ont pas cessé depuis ce jour de danser jusqu'à ce qu'ils aient quitté la contrée. Ils tombaient de fatigue ; leurs vêtements, leurs souliers s'étaient usés, et cependant ils dansaient encore. Ils voulaient dormir, mais dans leur sommeil même ils rêvaient violons, et se relevaient pour recommencer leur danse lubrique. Vainement le bon prêtre voulut rappeler sa parole de malédiction, il ne put révoquer le charme sous lequel il avait jeté les païens. Ils se remirent à courir le monde et partirent en dansant toujours. » (A suivre).

Fête des anciens élèves de l'École moyenne et des Ecoles industrielle et commerciale, à Lausanne. — Cette fête, fixée au 25 courant, sera divisée en deux parties, la *Fête du Bois* proprement dite, qui se fera comme de tradition, au bois de Sauvabelin, et, le soir, ban-

quet avec réunion familière dans la nouvelle grande salle de Tivoli.

Le cortège des participants partira de la gare du Jura-Simplon à 9 heures et demie du matin, sitôt après l'arrivée des trains. Il sera précédé d'une nombreuse batterie de tambours, tambour-major en tête, et d'une fanfare, formées par d'anciens élèves. — L'organisation de la fête marche bon train et fait prévoir une réussite complète. La section des jeux et divertissements, présidée par M. Marc Renou, promet d'agréables surprises aux heureux tireurs à l'arc. Un tir spécial de *rois* est réservé à tous les tireurs qui auront enlevé une *brigue* aux autres ci-bles.

En faveur des participants qui ne pourront assister à la partie du Bois, le Comité a décidé de délivrer une carte de fête ne comprenant que le prix du banquet du soir. — Il espère donc qu'un grand nombre d'anciens élèves, qui n'ont pu être atteints par les formulaires d'adhésion, viendront encore grossir les rangs de ceux qui ont déjà annoncé leur participation.

Les adhésions sont reçues par M. A. Borgeaud, imprimeur, à Lausanne.

Téléphone. — Une nouvelle édition du tableau des abonnés lausannois au téléphone, dressé par M. S. Henchoz, éditeur, vient de paraître. Ce tableau, que son format des plus commodes permet de fixer tout entier à côté des appareils téléphoniques, donne la liste des abonnés sous leurs diverses dénominations. Il évite des pertes de temps, en ce sens qu'il n'y a pas de pages à feuilleter pour trouver le nom qu'on cherche.

Pour la femme.

Les Américains ne cessent de mettre en vigueur des lois qui ne peuvent qu'exciter l'envie des femmes de l'Ancien-Monde.

Dans l'Etat du Missouri, si quelque vaurien, comme il s'en trouve tant dans notre pays, vient à abandonner sa femme ou ne pourvoit pas suffisamment à son entretien on le met tout simplement en mise !

Il devient, par enchères publiques, la propriété du plus offrant, pour un temps plus ou moins long, suivant la gravité de ses manquements envers son épouse. Il est tenu à la plus grande obéissance et à la plus grande soumission envers son patron, qui remet le prix de son travail à la femme abandonnée afin de renflouer son budget.

Bien des choses nouvelles nous sont venues d'outre-mer ; aussi, un peu de patience, celle-ci pourrait bien se mettre en voyage tout à la douce et un beau jour débarquer et s'installer chez nous.

Livraison de *septembre* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE. — Le mysticisme et la philosophie, par M. Ernest Naville. — La princesse aux miroirs. Conte, par M^{lle} M. Damad. — Edvard Grieg. Essai de portrait d'un musicien, par M. L. Monastier. — Quelques contes africains, par M. H.-A. Junod. — Un projet de rachat des chemins de fer suisses, par M. Ed. Tallièhet. — Le docteur Breen. Roman, adapté de M. W.-D. Howels. — Variétés : Causerie sur l'art ancien à Genève, par M. Philippe Godet. Louis Vulliemin, par M. Maurice Millioud. — Chroniques parisiennes, italienne, allemande, anglaise, scientifique et politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau, Place de la Louve, 1, Lausanne.

Boutades.

Le maire d'une commune rurale des bords du Rhône a pris dernièrement un arrêté ainsi conçu :

« Permis aux jeunes gens de X... de battre le tambour, mais à condition de ne pas faire de bruit. »

« J'ai vu cent fois de près la mort sans reculer, disait un vieux marin ; ni le fer, ni la flamme, ni les vents, ni les flots, rien ne me fait trembler. »

Quelqu'un lui dit : « Et votre femme ? »

Dans une ménagerie : Un cicerone, après avoir décrit pour le public qui l'écoute avec attention les mœurs des divers animaux sauvages, s'arrête devant un énorme serpent :

— Voilà le boa constrictor, qui avale un cochon tout entier ; n'approchez pas trop, mesdames et messieurs !

Déinition du budget : « Voyons, disait une dame à un député, ami de la famille, expliquez-moi donc une bonne fois ce que c'est que le budget ? »

— Eh bien, madame, c'est tout ce qu'il y a de plus simple. On fait l'*addition* des recettes ; on constate la *multiplication* des dépenses, cela jette la *division* dans la Chambre et tout se termine par une *soustraction* générale opérée dans la bourse des contribuables.

Un avare s'était persuadé qu'un animal pouvait fort bien vivre sans manger, et, tentant l'essai d'abord sur ses chevaux, dont il diminuait peu à peu la provision de foin et d'avoine, il parvint à les laisser trois jours sans nourriture ; le quatrième les pauvres bêtes étaient mortes.

— C'est dommage, dit-il, elles commençaient à s'y accoutumer !

Au bal :

Champoireau va inviter, pour la prochaine valse, une ravissante jeune personne, presque encore une enfant.

— Désolée, Monsieur, lui répond-elle, je ne danse ce soir qu'avec mon mari.

Champoireau, avec la plus profonde stupéfaction :

— Comment, *Mademoiselle*, vous êtes mariée ?...

Deux touristes visitent le château de Blois :

— La salle où nous entrons, fait le cicerone, est celle où le duc de Guise fut assassiné.

— Pardon, fait un des visiteurs, je suis venu ici il y a trois ans, et on m'a montré une pièce de l'aile opposée.

Le cicerone, très tranquillement :

— C'est que le château était alors en réparation.

Au restaurant :

Un lundi matin, dans un restaurant aux environs de Genève.

— Père François, vous n'avez pas dû faire grosse recette hier.

— Oh ! non. Il faisait un temps de chien. Nous n'avons pas eu un chat.

M. et Mme Berlureau, qui vont faire un voyage circulaire, projettent de rapporter de chaque ville importante un souvenir comestible.

A Montélimar, dit madame, on achètera du nougat, à Périgueux des truffes, du jambon à Bayonne et des pruneaux à Agen. Mais de Mantes, que rapporterons-nous ?

— Eh bien ! des pastilles ! répond Berlureau.

L. MONNET.

PAPETERIE L. MONNET, LAUSANNE
Agendas de bureaux pour 1898.

VIENT DE PARAITRE :

Au bon vieux temps des diligences

Deux conférences données à Lausanne

par L. MONNET

avec couverture illustrée par R. LUGEON.

En vente au bureau du CONTEUR VAUDOIS

Prix : 4 fr. 50.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.